

PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale  
des Territoires  
Service agriculture et  
développement rural  
Secrétariat de la CDCEA

Affaire suivie par : Bruno LE LAGADEC  
téléphone : 01 60 56 70 97  
télécopie : 01 60 56 71 01  
bruno.le-lagadec@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 26 décembre 2012

Monsieur le Maire,

Par courrier du 22 octobre 2012, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) pour le projet d'élaboration de carte communale de votre commune qui a été arrêté par délibération du conseil municipal, le 7 septembre 2012.

La commission s'est réunie le jeudi 13 décembre 2012 et a examiné le projet que vous avez commenté.

Au final la commission décide de rendre un avis favorable au projet de PLU de la commune MONTOLIVET. Elle préconise que le règlement de la zone Ah soit modifié de façon à permettre l'adaptation des bâtiments existants.

Je vous rappelle que, conformément l'article L123-10 du Code de l'urbanisme, cet avis sera à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur départemental des territoires



Jean-Yves SOMMIER

Monsieur Thierry HAMELIN  
Maire de Montolivet  
Hôtel de ville  
rue d'Onoz  
77330 MONTOLIVET